



SARL LAMY 3D

15 rue du Golf
03700 Bellerive sur Allier Tél
portable : **06.45.91.07.86**
www.lamy-nuisibles.fr

Ainsi, l'article 17 de l'arrêté ministériel du 9/05/95 fait obligation aux structures qui fournissent de la nourriture aux consommateurs de mettre en place un projet de dératisation et de désinsectisation. Ce projet n'est rien d'autre que le contrat de sanitation. En outre, le contrat de sanitation répond également aux exigences des articles 13 et 14 de l'arrêté du 29/09/1997 portant conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social. C'est également une exigence des dispositions de l'arrêté du 21/12/2009 relatif aux règles sanitaires applicables

Le mardi 5 novembre 2024:

Attestation d'intervention

Nous avons posé du gel Max-force Prime Bayer (cafards, blattes) pour ces parasites.

Nous avons pulvérisé du produit larvicide contre tout type d'insectes en deux fois.

Nous avons constaté l'absence de rongeurs et remis un produit répulsif bio pour lutter contre ses nuisibles

C'est la mise en place d'un protocole de lutte contre ces nuisibles

Nous pouvons donc certifier que cet établissement "La Virgule 127 Boulevard Jean Jaurès à Vichy 03200" peut permettre une exploitation décente car sans infestation de ces parasites étant une société agréée CEPA (Confédération Européenne des pesticides Appliqués) et membre de "Prosane" (Chambre Syndicale des industries 3D)

Responsable Gérant Mr LAMY